

## Mandater une caution en espèces

Un garant peut mandater le remboursement d'une caution en espèces à un avocat ou toute autre personne (le cessionnaire). Lorsque la caution en espèces est mandatée à une autre personne, le cédant renonce à tout droit de remboursement de la caution en espèces. Le cessionnaire devient alors le nouveau garant inscrit sur le dossier et recevra le remboursement de la caution en espèces. Pour mandater la caution en espèces à une autre personne, envoyez les documents suivants au Service en charge des actifs des tribunaux de la Division de la trésorerie de la ville de New York :

- Une lettre dûment notariée demandant le mandat d'une caution en espèces, ou un formulaire notarié rempli de demande de mandat d'une caution en espèces ; et
- Une copie d'une pièce d'identité valide avec photo émise par le gouvernement, tel qu'un permis de conduire, un passeport, une carte de prestations ou une pièce d'identité municipale de la ville de New York.

Veuillez envoyer ces documents par la poste à l'adresse figurant au dos de cette brochure.

## Changements d'adresse postale

Tous les remboursements des cautions en espèces seront envoyés par la poste à l'adresse du garant qui figure sur le reçu original de la caution en espèces. Pour modifier l'adresse inscrite sur le dossier du garant, le garant ou le cessionnaire peut, à tout moment, soumettre au Service en charge des actifs des tribunaux de la Division de la trésorerie de la ville de New York une lettre dûment notariée ou un avis de changement d'adresse pour le remboursement d'une caution en espèces.

Toutes les demandes doivent être signées par le garant et dûment notariées. Une copie d'une pièce d'identité valide avec photo émise par le gouvernement, tel qu'un permis de conduire, un passeport, une carte de prestations ou une pièce d'identité municipale de la ville de New York doit être soumise avec toutes les demandes.

## Contactez le service en charge des cautions en espèces

### En ligne

Rendez-vous sur le site [nyc.gov/contactcashbail](http://nyc.gov/contactcashbail)

### Téléphone

212-908-7619

9 h à 16 h

Du lundi au vendredi

### En personne

Manhattan Business Center

66 John Street, 2nd Floor

New York, NY 10038

Du lundi au vendredi

9 h à 16 h 30

### Courrier postal

NYC Department of Finance

Treasury Division, Court Assets Unit

66 John Street, 12th Floor

New York, NY 10038

Rendez-vous sur [nyc.gov/finance](http://nyc.gov/finance) pour en apprendre davantage sur le Processus de remboursement des cautions en espèces ou pour télécharger les formulaires.

# Ce que vous devez savoir sur le processus de remboursement des cautions en espèces



**NYC**  
Department of Finance

## Le Département des finances de la ville de New York retient les fonds de la caution en espèces

1. Lorsque vous versez une somme d'argent pour faire libérer un accusé du tribunal pénal ou d'un centre de détention, vous versez une caution en espèces.
2. La personne qui paie la caution en espèces est appelée le *garant*.
3. Quand la caution en espèces est envoyée par la poste, le garant reçoit alors un reçu comme preuve de paiement. Ce document est extrêmement important et devrait être conservé dans un endroit sûr. Il peut s'avérer nécessaire en cas de problèmes liés au remboursement.
4. Le Département des finances de la ville de New York retient l'argent de la caution en espèces jusqu'à ce qu'il reçoive une ordonnance de remboursement de la part des tribunaux. La demande de remboursement d'un tribunal n'est émise qu'après la fin du procès et la caution en espèces ne peut être remboursée qu'avec une ordonnance de remboursement d'un tribunal.

## Comment la caution est-elle remboursée ?

1. De manière générale, le tribunal enverra au Département des finances une ordonnance de remboursement du tribunal pour rembourser la caution en espèces dans un délai de six (6) semaines après la fin du procès.
2. Après avoir reçu l'ordonnance de remboursement du tribunal, le Département des finances enverra un chèque par la poste à l'adresse figurant sur le dossier du garant dans un délai de deux (2) semaines.
3. Si le procès judiciaire se termine par une condamnation, des frais de trois pour cent (3 %) de la Ville seront déduits du remboursement de la caution en espèces, conformément à l'article 99-M du droit général municipal.

## Questions sur le remboursement des cautions en espèces

Il est important de noter que le Service en charge des actifs des tribunaux de la Division de la trésorerie de la ville de New York ne peut discuter des questions relatives à la caution en espèces qu'avec le garant. Le Service en charge des actifs des tribunaux de la Division de la trésorerie de la ville de New York peut être contacté au 212-908-7619 ou en ligne sur [nyc.gov/contactcashbail](http://nyc.gov/contactcashbail). Veuillez avoir sur vous votre numéro de dossier ou de trésorerie (TR) afin que nous puissions vous aider.

## Se rendre à notre centre commercial

Si un garant se rend au Manhattan Business Center, il doit présenter une pièce d'identité valide avec photo émise par le gouvernement, tel qu'un permis de conduire, un passeport, une carte de prestations ou une pièce d'identité municipale de la ville de New York pour vérifier son identité.

Le Manhattan Business Center, situé au 66 John Street, 2nd Floor, est ouvert du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h 30.

Nous offrons des services de traduction dans plus de 16 langues.

## Confiscation de la caution en espèces

En général, le tribunal délivre une injonction de confisquer une caution en espèces, lorsqu'une date de comparution a été manquée, le garant n'a, par conséquent, plus le droit de recevoir le remboursement d'une caution en espèces. Le Département des finances n'a rien à voir avec la décision de ce tribunal et le garant peut contacter le tribunal en question pour découvrir pourquoi la caution en espèces a été confisquée.

